Les Echos
14-GIU-2011
pagina 8
foglio 1
Diffusione: n.d. Lettori: n.d. Direttore: Nicolas Beytout

ESPAGNE

A Madrid, la réforme de la négociation collective ne satisfait personne

C'est la dernière des grandes réformes demandées à l'Espagne. Après le marché du travail, les retraites et les caisses d'épargne, le gouvernement socialiste de José Luis Rodriguez Zapatero a dû s'attaquer lui-même à la réforme de la négociation collective, suite à l'échec de quatre mois de négociations entre le patronat et les syndicats. Alors que le pays compte près de 5 millions de chômeurs, soit plus de 21 % de la population active, le gouvernement a adopté, vendredi en Conseil des ministres, un projet de loi permettant *« plus de flexibilité pour les entreprises sans que les salariés ne perdent en sécurité »*. Le décret-loi ne satisfait pourtant ni le patronat ni les syndicats.

Le projet adopté par le gouvernement est *« plutôt décevant et plutôt déséquilibré »*, s'est lamenté le président de l'organisation patronale CEOE, Juan Rosell. De leur côté, les deux principaux syndicats, UGT et CCOO, ont dénoncé dans un communiqué commun *« une décision unilatérale du gouvernement »* qui *« fragilise notre système de négociation collective en donnant priorité aux conventions établies au niveau des entreprises »*. Les accords négociés au niveau des entreprises primeront désormais sur ceux établis pour l'ensemble d'une branche ou pour toute une région. Le FMI avait jugé l'ancien système contraignant pour les entreprises.

Limiter la durée de validité

La réforme vise aussi à limiter la durée de validité des conventions collectives entre 8 et 14 mois après qu'elles aient expiré, délai pendant lequel patrons et syndicats devront en négocier une nouvelle. Jusqu'à présent, *« quand une convention collective arrivait à expiration, son contenu restait en vigueur indéfiniment en l'absence de nouvel accord, moyennant quoi certaines datent de quinze ou vingt ans »*, explique Sandalio Gómez, professeur à l'IESE Business School. Le patronat demandait que cette dénommée *« ultra-activité »* soit limitée à 6 mois.

Très critique envers le projet du gouvernement, Sandalio Gómez regrette que le texte n'aborde pas la question de l'indexation des salaires sur la productivité. Plusieurs organisations internationales, dont l'OCDE, ont critiqué l'indexation des salaires sur l'inflation pratiquée en Espagne, où le coût du travail a augmenté de 1,2 % sur un an au premier trimestre de cette année.

JESSICA BERTHEREAU
CORRESPONDANTE À MADRID

INTERNATIONAL
Grèce : la position allemande en faveur d'une restructuration de la dette gagne du terrain
Ralentissement économique et instabilité sociale, l'équation complexe de Pékin

A Madrid, la riforma della trattativa collettiva non soddisfa nessuno (ag)